

RAMPAZZO Jean-Pierre SECRETAIRE DU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DES VOSGES 3 Rue des Meix 88160 LE THILLOT .0676243767 jp.rampazzo49@orange.fr

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DES VOSGES SAINT-DIE SAMEDI 7 OCTOBRE 2023 14H30

Sont présents :

Les membres du Comité Directeur du CBD:
LHUILLIER Jean-Marie Président du CBD 88.
RAMPAZZO Jean-Pierre Secrétaire.
DURAND Dominique.
PEIXOTO Esteban
SAGAIRE Bernard.
SIMON Jean-Marie.
SPISSER Claude.

Les représentants des AS:

Pour GERARDMER : PEIXOTO Esteban Président. LAUDE Bernard Secrétaire.

Pour LE THILLOT: RAMPAZZO Jean-Pierre Président. RAMPAZZO Brigitte Secrétaire.

Pour SAINT-DIE: SIMON Frédéric Président SIMON Jean-Marie Secrétaire. SAGAIRE Bernard Trésorier. BARADEL Frédéric. CANDOLFI Guy.

Pour VINCEY:

LHUILLIER Jean-Marie Président.

SPISSER Claude.

Pour VITTEL:

DURAND Dominique.

Invité Présent:

FEDRY Clément Président du CB COLMAR.

Sont absents excusés:

BOSHART David Trésorier du CBD 88.

GERARDIN Jean-Yves Responsable Bouly.

Est absente non excusée:

FLECHSIG Nadège Responsable de la Commission Féminine.

1) Allocution du Président.

Le Président Jean-Marie LHUILLIER remercie l'AS de SAINT-DIE de nous accueillir, salue les participants notamment Clément FEDRY Président du CB COLMAR qui a répondu favorablement à notre invitation et présente les excuses des invités empêchés.

2) Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 1er octobre 2022. Toutes les AS ayant reçu ce compte-rendu en temps voulu et comme aucune remarque n'est parvenue au secrétariat celui-ci est adopté à l'unanimité.

3) Rapport Moral et d'Activités 2022-2023 présenté par le Secrétaire.

Dans son exposé le Secrétaire se félicite du maintien des effectifs à 98 licenciés pour cette saison et de la bonne fréquentation des 17 concours organisés dans le département.

Il souligne le très bon comportement des boulistes Vosgiens qui ont exceptionnellement décrochés cinq qualifications aux divers Championnats de France lors des épreuves éliminatoires régionales et interrégionales.

Il indique que les féminines de VITTEL ont brillamment conservé leur titre de Championnes Interrégionales Double F3 et qu'Ursule GERARDIN de VITTEL s'est classée 9ème le 19 mars à l'OPEN de DIJON après s'être qualifiée le 8 janvier à GERARDMER.

Il signale que GERARDMER a accueilli au pied levé le 25 juin le barrage qualificatif pour les 1/16ème de Finale du Championnat de France des AS remporté par POLIGNY face à JARNY.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

4) Rapport Financier 2022-2023 présenté par le Secrétaire.

Le Trésorier étant absent le Président demande au Secrétaire de présenter le rapport financier 2022-2023 établi par le Trésorier.

Les recettes s'élèvent à 5 789,00 € et les dépenses à 7 135,00 € ce qui se solde par un déficit d'exercice de 1 346,00 € dû à la forte participation aux Championnats de France.

La somme disponible est de 10 972,22 € composée de 1 013,94 € sur le Compte Courant et de 9 958,28 € sur le Compte Livret.

Les principaux mouvements concernent principalement les affiliations et les licences pour 5 107,35 €.

En recettes le CBD perçoit les engagements aux divers championnats départementaux.

En dépenses le CBD prend en charge les frais d'arbitrage des différents championnats départementaux.

Il verse des indemnités aux joueurs lors des championnats départementaux, règionaux, interrégionaux et nationaux.

Il n'y a pas de frais de secrétariat ni de trésorerie à l'exception des frais bancaires qui s'élèvent à 58,00 € ce qui semble très élevé comparé à d'autres banques dont certaines ne prennent rien pour les Associations.

A la demande de VITTEL le bureau a décidé d'accorder une indemnité de 60,00 € pour la féminine qualifiée à la Finale de l'OPEN de DIJON.

Il est demandé à l'Assemblée de ratifier cette décision ce qui est fait à l'unanimité.

A la lecture des comptes il apparaît que le CBD n'a pas versé l'indemnité de 150,00 € à SAINT-DIE pour le Championnat de France Simple Jeune, cet oubli sera réparé par le Trésorier.

Le Président fait remarquer qu'il n'y a pas de frais de représentation du Président ni des autres membres du Comité Directeur.

Après avoir salué le travail du Trésorier le Président demande à l'Assemblée d'adopter le bilan financier 2022-2023 ce qui est fait à l'unanimité.

5) Budget prévisionnel 2023-2024.

Le Secrétaire présente un budget prévisionnel en équilibre à 7 000,00 € présentant un prélèvement sur solde de 1 000,00 €.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

6) Saison 2023-2024

Le Président Jean-Marie LHUILLIER qui assume depuis la démission du titulaire la Présidence de la LBRGE en qualité de Président Délégué présente la Ligue M3 nouvelle épreuve qualificative au Championnat de France pour les quadrettes.

Par ce biais deux équipes seront qualifiées et deux autres le seront lors d'un qualificatif régional Grand Est.

Pour financer les indemnités versées aux lauréats pour le Championnat de France chacune des quatre entités sportives (Alsace-Vosges, Champagne, CBD 54 et CBD 57) versera 250 €.

En ce qui nous concerne nous verserons 125 € et l'Alsace 125 €.

Les AS participantes sont CLOUANGE, JARNY, NANCY, TOUL, VITTEL et STRASBOURG, il y aura 5 rencontres où chacune se rencontrera.

Pour le Championnat des AS seuls GERARDMER et VINCEY désirent y participer, ces deux AS se recontreront le samedi 18 novembre à GERARDMER pour désigner le représentant vosgien à la finale à quatre de la LBRGE.

Pour les qualificatifs simples et doubles Clément FEDRY au nom des trois AS Alsaciennes souhaite revenir à l'ancienne formule, qualificatif commun ALSACE et VOSGES avec deux qualifiés.

Les représentants des AS Vosgiennes sont d'accord et sous réserve de l'accord du Comité Directeur de la LBRGE il est décidé que :

En 2024

SIMPLE: COLMAR Dimanche 7 avril DOUBLE: LE THILLOT Dimanche 5 mai QUADRETTE: SAINT-DIE Dimanche 23 juin

Le Président rappelle que l'organisateur des éliminatoires doit offrir une Coupe à chacun des finalistes ainsi que le repas à l'arbitre et au délégué du CBD.

Nadège FLECHSIG responsable féminine étant absente il est proposé au CB COLMAR d'organiser le qualificatif pour l'Open féminin de DIJON ; le secteur sportif Alsace-Vosges a droit à deux qualifiées.

Clément FEDRY après une réunion avec son comité donnera une réponse prochainement.

7) Questions diverses.

Il est envisagé de créer une ESB (Entente Sportive Bouliste) VOSGES dont le Secrétaire est chargé du dossier.

Le Président Jean-Marie LHUILLIER informe que la prochaine Assemblée Générale se tiendra le samedi 5 octobre 2024 à GERARDMER en raison de la rotation établie en concertation avec toutes les AS et indique qu'il s'agira d'une Assemblée élective et qu'en conséquence chaque AS devra tenir la sienne avant et renouveler ses cadres.

Remerciant tous les participants il clôture la réunion à 16H15 et Frédéric SIMON invite l'Assemblée au pot de l'amitié.

Le Président Le Secrétaire Général

Jean-Marie LHUILLIER Jean-Pierre RAMPAZZO